



TRAIT - D'UNION

Mars - Avril 2018 n°278

Paroisse Sainte-Marie en Agenais

*Pont du Casse - Ste Foy de Jérusalem - Serres - St Martin de Foulayronnes - Monbran - Pauilhac - St Julien de Terrefosses
Artigues - La Croix Blanche - St Arnaud*

Presbytère de Pont-du-Casse :

Mercredi et Vendredi, 14h à 17h / permanence secrétariat

Mercredi et Samedi, 10h à 12h / permanence accueil

Tél. : 05.53.67.93.32 - E.mail : saintemarieenagenais@free.fr

Philippe d'HALLUIN Tél. : 06 79 71 95 70 ph.dhalluin@free.fr

Blog : <http://paroissesaintemarieenagenais47.over-blog.com/>

MESSES MARS 2018

<i>Samedi 03</i>	18h00	MONBRAN
<i>Dimanche 04</i>	10h30	ARTIGUES (Rencontre Parents et enfants)
<i>Samedi 10</i>	18h00	LA CROIX BLANCHE
<i>Dimanche 11</i>	10h30	PONT du CASSE
<i>Samedi 17</i>	18h00	ST MARTIN FOULAYRONNES
<i>Dimanche 18</i>	10h30	ARTIGUES
<i>Samedi 24</i>	18h00	ST MARTIN FOULAYRONNES Rameaux
<i>Dimanche 25</i>	9h00	PONT du CASSE Rameaux
<i>Dimanche 25</i>	11h00	LA CROIX BLANCHE Rameaux
<i>Jeudi Saint 29</i>	19h00	SAINT ARNAUD (1ère Communion)
<i>Samedi 31</i>	21h00	ARTIGUES veillée Pascale

MESSES AVRIL 2018

<i>Dimanche 1^{er} avril</i>	10h30	PONT du CASSE Pâques
<i>Samedi 7</i>	18h30	MONBRAN
<i>Dimanche 8</i>	10h30	PONT du CASSE
<i>Samedi 14</i>	18h30	LA CROIX BLANCHE
<i>Dimanche 15</i>	10h30	ARTIGUES
<i>Samedi 21</i>	18h30	ST MARTIN FOULAYRONNES
<i>Dimanche 22</i>	10h30	PONT du CASSE
<i>Samedi 28</i>	18h30	SAINT ARNAUD
<i>Dimanche 29</i>	10h30	PAULHAC

Équipe de Trait d'Union : Philippe d'HALLUIN, et Danielle TRUPIN

Blog : <http://www.paroissesaintemarieenagenais47.com/>

Pensez à renseigner votre adresse mail sur le blog de la paroisse afin d'être informés, dès leurs diffusions sur le site, des événements passés et à venir de la vie de votre Paroisse.

I.P.N.S.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Horaires et lieux fixes (sauf exceptions !)

Lundi	18h30	Vêpres et messe	PONT du CASSE
mardi	8h45	Laudes et messe	ST MARTIN FOULAYRONNES
Mardi	17h30	Prière du chapelet	PONT du CASSE
Mercredi	8h45	Laudes et messe	PONT du CASSE
Jeudi	15h00	Messe	EHPAD POMPEYRIE
Vendredi	9h00	Adoration St Sacrement	PONT du CASSE (Mérens)
Vendredi	16h30	Messe	CHD LA CANDELIE

	Samedi du mois- 18h00 (18h30)	Dimanche du mois- 10h30
1°	MONBRAN	ARTIGUES
2°	La CROIX BLANCHE	PONT du CASSE
3°	St MARTIN F	ARTIGUES
4°	St ARNAUD	PONT du CASSE
5°	Ste FOY Jérusalem / ou St JULIEN	PAULHAC/ ou SERRES

Agenda En bref TRAIT D'UNION

- **2-7 avril, pèlerinage de la paroisse à Lyon.**
- 19 mai, Foulayronnes, **Visite Pastorale** de l'évêque, confirmations, nomination du nouveau délégué pastoral, reconnaissances diocésaines.
- 15-19 juillet, Pèlerinage diocésain, Lourdes
- Dimanche 04 mars à 16h30, Conférence de Carême de Mgr Herbreteau, à la chapelle du Martrou. Sur le thème : « Les saints et les saintes de l'Église : des guides pour notre vie spirituelle ».
- Dimanche 11 mars à 16h30, Conférence de Carême de Mgr Herbreteau, à la chapelle du Martrou. Sur le thème : « Adèle de Batz et l'amitié en Dieu »
- Dimanche 18 mars à 16h30, Conférence de Carême de Mgr Herbreteau, à la chapelle du Martrou. Sur le thème : Jeanne de France et Adèle de Batz : une spiritualité mariale.
- Mardi 24 avril, Halte spirituelle à Notre-Dame de Peyragude, avec Marie, être disciple missionnaire à la suite du Christ.

18/01	Yvette	MUCHIUT	Pompeyrie
08/02	Roxane	VANDEVRAVE née BREYNE	Pompeyrie
14/02	Eliane	EYMAR née CALVAIRAC	Pompeyrie
28/02	Jeanne	BOUISSOU née FOURNEL	St Esprit

MARCHE DES RAMEAUX 2018

Samedi 24 mars



Baptêmes

Obsèques

09/02	Jean-Pierre	LAINÉ	Pont du Casse
21/02	Jean-Pierre	CALMETTE	Pont du Casse
22/02	Michel	BERTRAND	Foulayronnes
23/02	Ginette	MARANGONI née MAZET	Foulayronnes
23/02	Robert	GUILLUCQ DIT CURE	Artigues
24/02	Maurice	FANGUEDE	Pont du Casse

Pour les 14 – 35 ans

Départ de Damazan à 11 h 30

Fin de la journée à 22h00
à Puch d' Agenais

Inscription avant le 12 mars

Participation de 5€

Tél : 06.50.50.60.43

Pastorale47@orange.fr

Le Denier de l'Église, pourquoi ?

« **Denier** », ce mot peut paraître désuet, mais les catholiques y tiennent, car le Denier n'est pas un don comme un autre ; il exprime un sentiment d'appartenance et de fidélité à l'Église. Vous connaissez toutes les activités de notre paroisse **Sainte Marie en Agenais** (voir livret de la paroisse) :

- La prière et les sacrements (prêtres)
- L'enseignement et le témoignage (prophètes)
- La solidarité et charité chrétienne (rois-reines)

Ces activités sont initiées par le Conseil Pastoral Paroissial et son EAP et financées grâce à vos dons gérés par le Conseil des Affaires Économiques. Les besoins de notre paroisse sont importants et nous ne pouvons compter que sur votre participation. En effet, nous ne recevons aucune subvention. J'avoue que je suis très touché de votre générosité si modeste soit elle. Elle participe à 33% (Denier de l'Église) et 42% (quêtes).

Je suis en admiration également devant vos engagements pour le Service de l'Évangile et de la vie de la paroisse. Les kermesses, lotos et autres opérations contribuent pour 20% à la vie de la paroisse.

La générosité des donateurs ne baisse pas, mais ce qui est inquiétant, c'est la diminution régulière des donateurs (seulement 274 Deniers de l'Église pour près de 15000 habitants). Il en va de l'avenir de notre Église paroissiale et diocésaine !

Merci de votre fidélité à l'Église.

Philippe d'Halluin, votre prêtre.

L'Équipe d'Animation Pastorale

Elle est composée du curé, éventuellement du vicaire, du diacre et des délégués pastoraux.

Délégué pastoral. Le délégué pastoral participe à l'exercice de la charge pastorale confiée au curé. Il en est en quelque sorte le représentant pour une communauté donnée. Avec les relais, les intendants, les chargés de prière, il coordonne la vie de la communauté. Il veille particulièrement à la cohésion de sa communauté et à son unité avec les autres communautés de la paroisse. Il participe avec le curé à la gestion quotidienne de la paroisse, compte tenu des orientations prises en conseil pastoral. Cela suppose des rencontres régulières avec le curé.

Les délégués pastoraux sont nommés par l'Évêque, après avis des communautés et agrément du curé, pour une durée de trois ans, et leur installation se fait au cours d'une liturgie.

Françoise Clavaud, nommée en 2012, au titre de « la communauté sud », arrive au terme de ses 2 mandats. Au cours de sa visite pastorale et de la confirmation des jeunes, Mgr Hubert Herbreteau nommera son (sa) remplaçant(e) parmi les noms de la Communauté Sud, que vous lui proposerez. **Une consultation aura donc lieu entre le 17 et le 25 mars.** (Cf. page 4 de ce Trait d'Union)

Témoignage de Françoise Clavaud :

Le dimanche 6 mai 2012, j'ai signé un engagement auprès de Monseigneur Hubert Herbreteau, évêque d'Agen, comme déléguée pastorale dans la paroisse Sainte Marie en Agenais.

Cet engagement m'a permis, auprès du Père Richard Bouchet, puis auprès du Père Philippe d'Halluin, de faire connaissance du fonctionnement de la paroisse, de toutes les personnes qui œuvrent pour une paroisse vivante, accueillante, dynamique, **dans l'Esprit de Jésus**.

Merci à Georges Morin, Anne-Marie Maxant et Arnaud Tandonnet qui m'ont accueillie au sein de l'équipe en fonction il y a 6 ans (déjà !). Merci aux « frangines », Anne-Marie Tandonnet et Françoise Legrelle pour leur énergie, leurs entreprises.

Par ce mot, je tiens à remercier aussi mon mari, Alain, qui m'a toujours soutenue dans mes engagements.

Et après..., rien ne s'arrête, je continue dans mes fonctions de catéchiste, avec mes imperfections, mais je ne suis pas seule, les personnes qui m'accompagnent sont là pour compléter mes manques : c'est ce qu'on appelle **une communauté**...

Je souhaite au prochain délégué(e) pastoral(e) d'avoir autant de joies et de bonheurs que j'ai pu en avoir pendant ces 6 années.

PAROISSE SAINTE MARIE en AGENAIS

COMMUNAUTÉ « Sud »

St Pierre es liens et Ste Foy de Jérusalem de PONT du CASSE – St Martin de SERRES (Bajamont)

CONSULTATION POUR LA DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ PASTORAL

Cette consultation a une grande importance

Le 3 février 2008, Mgr Hubert HERBRETEAU érigeait la Nouvelle Paroisse Ste Marie en Agenais et nommait pour 3 ans Odile Thiry, Anne-Marie Maxant et Arnaud Tandonnet, délégués pastoraux des Communautés « Sud », « Ouest » et « Nord » pour constituer l'Équipe d'Animation Pastorale avec le curé. Trois ans après, Anne-Marie et Arnaud ont été renouvelés; pour raisons personnelles, Odile a été relayée par Françoise Clavaud, en 2012. En 2014, Françoise Le Grelle et Anne-Marie Tandonnet ont été nommées par l'évêque pour prendre la suite de A-M Maxant et A. Tandonnet. A noter que le mandat des délégués pastoraux ne peut être renouvelé qu'une seule fois. Il est donc nécessaire de procéder à de nouvelles consultations pour la Communauté Sud.

Dans l'Église un ministère se situe toujours au point de rencontre de 3 réalités :

- les besoins de la communauté,
- la pleine acceptation de celui à qui le ministère est confié,
- l'appel par l'Évêque au nom de l'Église.

Cette consultation est donc à vivre dans un climat de confiance réciproque pour permettre à chacun d'exprimer ses aspirations, ses choix.

Il s'agit d'une **consultation à bulletin secret** (mais pas anonyme) dont le résultat du dépouillement n'est connu que de l'Évêque :

- Pour que celui à qui le ministère serait confié soit totalement libre de l'accepter ou de le refuser.
- Pour que celui qui accepte ce ministère ne se sente pas « prisonnier » de ceux qui l'ont choisi.

Il s'agit d'une consultation qui va permettre à l'Évêque **d'appeler un membre de la communauté au ministère de Délégué Pastoral, de l'appeler, au nom de l'Église de Jésus-Christ, pour bien signifier que la mission qui lui est confiée ne lui appartient pas, qu'elle le dépasse.**

A l'aide du bulletin, chaque membre de la paroisse est invité à proposer deux noms de la Communauté Sud, à notre Évêque en prenant en compte les indications données sur le rôle du Délégué Pastoral. Les personnes proposées (hommes ou femmes) doivent être confirmées et vivre selon l'Évangile. Tout baptisé majeur ainsi que tout jeune confirmé peut participer à cette consultation.

Cette consultation se déroulera du 18 mars au 8 avril 2018 lors des Eucharisties

Les bulletins seront déposés dans une urne.

Vous pouvez également voter par correspondance ou venir au presbytère de Pont du Casse pour déposer votre bulletin dans l'urne ou dans une enveloppe marquée « consultation » et la glisser dans la boîte aux lettres. L'urne sera portée à l'Évêché, le 10 avril, le dépouillement étant effectué par notre Évêque.

Votre réponse devra donc parvenir **avant le 9 avril** au presbytère « Mérens » 47480 PONT du CASSE

Mlle, Mme, M..... Adresse :.....

Souhaite que soit appelé(e) par Mgr Herbreteau à exercer le service de **Délégué(e) Pastoral** pour Communauté « Sud »

Mlle/ Mme/M ou Mlle/ Mme/M